

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 9 décembre 2021

-----

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Azoug  
M. Duprey donnant pouvoir à Mme Filhol  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé  
M. Cranoly donnant pouvoir à Mme Maroun  
M. Martin P-Y donnant pouvoir à Mme Paul  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Troussel, M. Taïbi, M. Monany

-----



## Délibération n° 07-03 du 9 décembre 2021

### **PROJETS OLYMPIQUES POUR LES COLLÉGIEN.NE.S : DÉFI FORME-SANTÉ ET PROJETS PÉDAGOGIQUES DANS LES COLLÈGES – SUBVENTIONS – CONVENTION – PERCEPTION D'UNE RECETTE.**

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le plan de mobilisation pour des jeux inclusifs, solidaires et écologiques en Seine-Saint-Denis, actualisé le 21 octobre 2021,

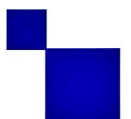
Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- ATTRIBUE aux établissements, conformément au tableau joint en annexe, une subvention de fonctionnement pour les projets pédagogiques « Jeux olympiques et paralympiques » pour un total de 10 000 euros au titre de l'année scolaire 2021-2022 ;

- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 28 000 euros à l'Association du sport-santé de Saint-Denis pour la mise en œuvre du Défi forme santé ;

- AUTORISE le Département à percevoir une recette de 14 000 euros du fonds de dotation Paris 2024 (Impact 2024) pour le Défi forme santé ;



- APPROUVE la convention, dont projet ci-annexé à conclure avec l'association Sport santé ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ladite convention au nom et pour le compte du Département ;

- AUTORISE l'apposition du logo du Département sur tout document de communication relatif à ces projets.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*